

## Mémoire de bachelor : explication de la démarche

- Le plan d'études du pilier principal en philosophie prévoit, en 3<sup>ème</sup> année, la rubrique « Mémoire/tutorat en rapport avec le mémoire/soutenance ». La démarche (ci-après MB, pour mémoire de bachelor) s'étend sur les deux semestres de la 3<sup>ème</sup> année. Elle reçoit une dotation de 2 heures hebdomadaires et son aboutissement donne lieu à 10 crédits ECTS. Le format visé pour le MB est de trente pages de 2'500-3'000 signes chacune, espaces compris (soit 75'000-90'000 signes). L'auteur-e prêtera une attention soutenue aux [consignes](#) rédactionnelles et typographiques en vigueur dans la faculté.
- L'étudiant-e choisit son sujet de MB d'entente avec le professeur en charge dans l'année en cours, appelé-e ci-après le directeur du mémoire (=DM). Selon le sujet choisi par le/la candidat-e, un autre enseignant peut être associé à la démarche en fonction des spécialités qui sont les siennes.
- Pendant l'année, quelques séances de discussions communes aux personnes préparant le MB sont mises sur pied. La 1<sup>re</sup> donne lieu à un débat sur les sujets choisis (on attend des candidats qu'ils mènent leur propre délibération en amont), les suivantes à une présentation de la problématique du MB (« chapitres choisis ») par les étudiant-e-s. Une certaine progression est visée d'une étape à l'autre.
- Dans les intervalles entre les séances de discussion, des plages de tutorat sont arrangées individuellement avec le DM, et le cas échéant avec les autres enseignants associés.
- Un certain travail de groupe est visé dans les séances. 4 jours avant les séances, un document de travail est mis en circulation par chaque intervenant direct.
- Une séance de lancement est organisée en début de semestre réunissant toutes les personnes préparant le MB. Dans la suite, un tutorat est mis sur place entre le/la candidat-e est le/la DM.

## Soutenance du mémoire de bachelor

- La soutenance peut avoir lieu hors des sessions d'examens ou lors de celles-ci. Un exemplaire relié est remis à chaque membre du jury (= deux exemplaires), quatre semaines avant le date prévue pour la soutenance.
- Le formulaire « Déclaration sur l'honneur » (suivre le lien ci-dessous) doit être dûment rempli par tout étudiant ou toute étudiante rédigeant un mémoire de bachelor. Il doit accompagner le mémoire remis au professeur ou à la professeure.
  - <https://www.unine.ch/unine/home/pour-les-etudiants/plagiat.html>
- Le/la candidat-e s'inscrit à la soutenance de mémoire sur IS-Academia en indiquant le nom du DM.
- Le MB est soutenu oralement devant un jury de deux membres, dont le DM. La séance de 45 minutes est publique.
- Lors de la soutenance, le/la candidat-e prend la parole en entier. Pendant environ 10 minutes, 15 minutes au maximum, il/elle présente (1) les motifs ayant guidé son travail (pourquoi ce sujet ?, pourquoi ces auteur-e-s ?, etc.), (2) la méthode employée et (3) les résultats obtenus, éventuellement (4) des ouvertures sur une recherche future. S'il faut bien souligner les résultats obtenus, il ne s'agit toutefois pas de résumer le MB ; puisque les membres du jury l'auront déjà lu. Le/la candidat-e peut prendre avec lui/elle des textes de référence si cela lui est utile pour étayer son propos
- Ensuite, le DM prend la parole et pose quelques questions. Après avoir reçu les réponses du/de la candidat-e, il passe la parole au deuxième juré, qui pose ses questions, auxquelles le/la candidat-e répond.
- Lors de la soutenance, il s'agit pour le/la candidat-e de défendre ses résultats et ses idées. Mais il s'agit aussi d'entrer avec le jury dans une discussion philosophique, durant laquelle il/elle aura peut-être à réfléchir à des aspects de sa problématique qui n'ont pas été – ou ont été peu – développés dans le MB. Une soutenance réussie dépend aussi de la capacité du/de la candidat-e à aborder in situ une réflexion nouvelle et imprévue à partir de ce qu'il/elle a écrit.

- La note est attribuée à l'issue de la soutenance après délibération des membres du jury. Une note inférieure à 4 entraîne le refus du MB. Le refus du MB implique une nouvelle rédaction et une nouvelle soutenance, mais pas nécessairement un nouveau sujet. Le délai de remise reste le même. Le/la candidat-e a droit à deux tentatives (comme le prévoit le règlement des études). La note du module est la note donnée suite à la soutenance. Elle prend en compte l'ensemble du travail effectué pour la rédaction et la soutenance. Un procès-verbal est établi, selon les règles de la faculté.
- Après la soutenance, un texte mis au net et relié est donné à l'institut pour consultation par les intéressés.
- L'institut conserve les MB au rayon de l'alvéole de philosophie.